

Séance ordinaire du 5 février 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de février deux mille dix-huit (5 février 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends. »

Nelson Mandela

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt des assermentations des élus à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

7. Dépôt des rapports des candidats portant sur la divulgation de certaines contributions électorales

8. Modification de la résolution numéro 2018-01-011 - Partenariat – Projet Parc-école – École Ami-Joie

9. Réclamation – Arbre brisé – Travaux de déneigement – Saison 2017-2018

10. Autorisation de signataires - Acquisition de l'œuvre d'art - Pavillon des loisirs - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics

Séance ordinaire du 5 février 2018

11. Autorisation à demander des soumissions publiques pour le projet de prolongement d'aqueduc sur la rue Principale et le 6^e Rang destiné à desservir les résidences du secteur des Grès
 12. Autorisation de signataires – Cession du lot 2 547 123 réparti entre deux acquéreurs – Madame Émilie Boivin et monsieur Michael Bourassa – Monsieur Marcel St-Pierre
 13. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie – Programme À pied, à vélo, ville active – Présentation des rapports d'étude – Plan de déplacement et installation de stationnements pour vélos
 14. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9209-5983 Québec inc. Lot 2 546 853 du cadastre du Québec
 15. Attribution de poste – Directeur des loisirs
 16. Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver
 17. Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2018
 18. Autorisation de demande de subvention – Emploi Québec – Moniteurs et moniteur en chef - Camp de jour 2018
 19. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2018
 20. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Catéchèse pour les enfants
 21. Demande d'accès gratuit à un local – Maison du Partage Stéphanois – Programme d'assistance pour remplir des déclarations de revenus
 22. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois'Ailes - 2018
 23. Demande d'autorisation - Droit de passage – Association des Amis des chevaux de Maskinongé
 24. Appui – Clau-Ranch St-Pierre – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV
 25. Affaires diverses
- Période de questions
26. Clôture de la séance

2018-02-027

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance. Ensuite, il prend quelques instants pour saluer un des plus fidèles citoyens, qui assistait régulièrement aux séances du conseil municipal, M. Roger Lampron qui, malheureusement, est décédé subitement le 1^{er} février 2018.

Dans un tout autre ordre d'idées, le maire mentionne que la municipalité a reçu au début du mois de février, de la part des ingénieurs mandatés dans le dossier, les plans et devis pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal sur la rue Principale et le 6^e Rang, dans le but d'y raccorder les résidences du secteur des Grès. La municipalité demandera sous peu des soumissions publiques pour exécuter les travaux qui devront être réalisés d'ici l'automne prochain, et octroiera le contrat au plus bas soumissionnaire conforme au cours du mois de mars.

Dans le même ordre d'idées, il annonce que les travaux de réfection du plancher de la salle communautaire seront entamés à la fin du mois de février, et qu'ils dureront au moins deux semaines. Ceci causera sans doute des inconvénients aux locataires de la salle communautaire. Il souligne que la municipalité en a bien conscience et il les remercie pour leur compréhension et leur collaboration.

Séance ordinaire du 5 février 2018

En terminant, il invite les Stéphanoises et Stéphanois à venir participer en grand nombre au carnaval Optimiste qui aura lieu du 9 au 11 février prochain.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-02-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-02-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-02-030

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2017*, totalisant 163 262,97 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2017*, au montant de 43 488,40 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 janvier 2018*, totalisant 263 420,58 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 janvier 2018*, au montant de 335 003,13 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 5 février 2018

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Dépôt des assermentations des élus à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

À la suite de l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* et conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les assermentations de tous les élus formant le conseil.

7. Dépôt des rapports des candidats portant sur la divulgation de certaines contributions électorales

Aux fins d'application du chapitre XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des candidats portant sur la liste des personnes physiques qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don en argent de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse 100 \$.

8. Modification de la résolution numéro 2018-01-011 - Partenariat – Projet Parc-école – École Ami-Joie

CONSIDÉRANT qu'a été produite, par le comité Parc-école de l'école Ami-Joie, l'estimation des coûts demandée par la municipalité pour l'excavation et le terrassement du projet de deux terrains de soccer à réaliser à l'école Ami-Joie, dans le cadre de la demande de partenariat du projet Parc-école;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut maintenant évaluer la main-d'œuvre et la machinerie qu'elle peut fournir et l'aide financière qu'elle peut apporter;

2018-02-031

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2018-01-011 comme suit :

« À contribuer en main-d'œuvre et en machinerie aux travaux tels que décrits à l'estimation des coûts jointe aux présentes, soit les sections Excavation et Terrassement, pour un montant d'environ 5 000 \$. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté afin de pourvoir aux dépenses d'achat de matériaux attribuées à ce projet.

Il est de plus résolu de demander de pouvoir permettre l'utilisation du terrain de soccer. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Réclamation – Arbre brisé – Travaux de déneigement – Saison 2017-2018

2018-02-032

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement à monsieur Éric Lavoie, d'un montant de 450 \$, représentant une réclamation pour le bris

Séance ordinaire du 5 février 2018

d'un arbre lors des travaux de déneigement de la saison 2017-2018. Le propriétaire s'occupe d'acquitter les frais d'émondage de l'arbre, de nettoyage et de réparation du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signataires - Acquisition de l'œuvre d'art - Pavillon des loisirs - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics

CONSIDÉRANT que le comité *ad hoc*, formé dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics*, composé de Mme Anne-Sophie Blanchet, représentante du ministère de la Culture et des Communications, Mme Louise Boisvert, spécialiste en arts visuels / experte régionale et présidente, et Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, a unanimement sélectionné l'œuvre d'art qui sera exposée au Pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT que l'œuvre d'art sélectionnée, intitulée « La Nature » I et « La Nature » II, a été réalisée par l'artiste Mme Alejandra Elena Basañes;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'acquisition de l'œuvre d'art doit être signé entre les deux (2) parties, soit la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Mme Alejandra Elena Basañes;

2018-02-033

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'acquisition de l'œuvre d'art sélectionnée unanimement par le comité *ad hoc* qui sera exposée au Pavillon des loisirs, dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation à demander des soumissions publiques pour le projet de prolongement d'aqueduc sur la rue Principale et le 6^e Rang destiné à desservir les résidences du secteur des Grès

2018-02-034

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet de prolongement d'aqueduc sur la rue Principale et le 6^e Rang destiné à desservir les résidences du secteur des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de signataires – Cession du lot 2 547 123 réparti entre deux acquéreurs – Madame Émilie Boivin et monsieur Michael Bourassa – Monsieur Marcel St-Pierre

CONSIDÉRANT que deux (2) propriétaires, soit Mme Émilie Boivin et M. Michael Bourassa, ainsi que M. Marcel St-Pierre, désirent acquérir chacun une parcelle du lot numéro 2 547 123 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et étant adjacent au terrain de ces deux propriétaires;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 2 547 123, de 723,9 m², doit être répartie entre les deux acquéreurs;

Séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT que la superficie des parcelles du lot 2 547 123 que désire acquérir chacun des propriétaires est à déterminer et à confirmer par un arpenteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est disposée à céder ce lot;

2018-02-035

La résolution
n° 2018-02-035
a été abrogée
par la résolution
n° 2019-03-064

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de céder aux deux (2) propriétaires demandeurs, soit à Mme Émilie Boivin et M. Michael Bourassa, ainsi qu'à M. Marcel St-Pierre, chacun une parcelle du lot 2 547 123 dont la superficie est à déterminer et à confirmer par un arpenteur. Le coût est de 8,98 \$ le m² (6 500 \$ / 723,9 m² = 8,98 \$ m²), en plus des taxes. Les frais d'arpentage et de notariat sont à la charge des propriétaires.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette cession du lot 2 547 123.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie – Programme À pied, à vélo, ville active – Présentation des rapports d'étude – Plan de déplacement et installation de stationnements pour vélos

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM), dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, a effectué une étude sur le déplacement des élèves aux alentours des pavillons Ami-Joie et Des Grès, ainsi qu'une évaluation de l'installation existante de supports à vélo;

CONSIDÉRANT que ces deux études ont été effectuées par M. Jean-Guy Morand, de l'URLSM, et que deux rapports sur les sujets ciblés intitulés « Plan de déplacement » et « Rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos » ont été produits, dans lesquels recommandations et pistes de solutions sont proposées;

CONSIDÉRANT qu'une présentation de ces deux rapports par M. Jean-Guy Morand était nécessaire pour que les membres du conseil prennent connaissance du contenu de ces rapports;

2018-02-036

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme la production de deux rapports par M. Jean-Guy Morand, de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, intitulés « Plan de déplacement » pour l'école Ami-Joie-et-des-Grès et « Rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos », ainsi que leur présentation aux membres du conseil, le 22 janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9209-5983 Québec inc. Lot 2 546 853 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de l'entreprise 9209-5983 Québec inc. porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 546 853 du cadastre du Québec situé dans la zone agro-forestière Af-15;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'exploitation d'une sablière sur ce lot;

Séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT que ce type d'usage est autorisé dans cette zone en vertu de l'article 106 du *Règlement de zonage* 234-90;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exploitation n'aurait aucun impact négatif, étant donné la nature actuelle des activités environnantes;

CONSIDÉRANT que le demandeur avait antérieurement obtenu l'autorisation, par la Commission de la protection du territoire du Québec (CPTAQ), d'exploiter le lot 2 546 853 à une fin autre que l'agriculture, pour l'exploitation d'une sablière;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de reconduire des autorisations déjà accordées par la CPTAQ en date du 18 juillet 2006, dossier 344317, et en date du 10 novembre 2008, dossier 358480;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, une autorisation de la CPTAQ est requise;

2018-02-037

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande de l'entreprise 9209-5983 Québec inc. auprès de la CPTAQ, soit d'exploiter une sablière sur le lot 2 546 853 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Attribution de poste – Directeur des loisirs

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Lamothe occupe les fonctions de Directeur des loisirs depuis le 12 juin 2017 et qu'il répond aux exigences du poste offert;

2018-02-038

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'attribution du poste de Directeur des loisirs à monsieur Frédéric Lamothe, à compter du 12 décembre 2017. Le salaire versé et les conditions établies sont ceux prévus dans la *Politique et la charte salariales des cadres et employés non-syndiqués*. Il s'agit d'un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver

2018-02-039

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de trois (3) moniteurs pour l'animation du Carnaval d'hiver sur une période d'un jour de six (6) heures de travail, le 11 février 2018, totalisant dix-huit (18) heures de travail. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 12,25 \$ / heure, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2018

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef et six (6) moniteurs réguliers pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2018-02-040

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation de demande de subvention – Emploi-Québec – Moniteurs et moniteur en chef - Camp de jour 2018

CONSIDÉRANT que le programme de subvention salariale *Programme d'intégration à l'emploi*, d'Emploi Québec, offre aux personnes sans emploi l'occasion de s'intégrer dans le marché du travail en bénéficiant d'une subvention salariale;

CONSIDÉRANT que le programme permet à chaque participant de bénéficier d'un emploi subventionné à 50 % du salaire, correspondant au salaire d'un employé rémunéré au salaire minimum de la province où il travaille, pour un total de trente-cinq (35) heures par semaine;

CONSIDÉRANT que la subvention est demandée pour l'embauche d'employés saisonniers pour le Camp de jour 2018, d'une durée de sept (7) semaines pour trois (3) moniteurs et de dix (10) semaines pour le moniteur en chef;

2018-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, M. Frédéric Lamothe, à effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec, par le programme de subvention salariale *Programme d'intégration à l'emploi*, pour l'embauche de trois (3) moniteurs, d'une durée de sept (7) semaines et d'un (1) moniteur en chef, d'une durée de dix (10) semaines, pour le Camp de jour 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de facturer un montant aux utilisateurs de ce service;

2018-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2018 comme suit :

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2018						
	À temps plein				À la semaine	À la journée
	Inscription	Sorties	Contribution municipale	total		
Résident	415 \$	115 \$*	(40 \$)	= 490 \$	90 \$	30 \$

Séance ordinaire du 5 février 2018

Non résident	510 \$	115 \$*	0 \$	= 625 \$	105 \$	35 \$
--------------	--------	---------	------	----------	--------	-------

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est accordé lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Catéchèse pour les enfants

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Denise B. Fortin, adjointe administrative à la Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès, dans laquelle elle demande la location gratuite de la salle communautaire pour offrir une activité de catéchèse aux enfants;

CONSIDÉRANT que Mme Fortin demande d'avoir accès gratuitement à la salle communautaire le dimanche 22 avril 2018, de 12 h à 17 h;

2018-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de madame Denise B. Fortin, soit de donner accès gratuitement à la salle communautaire pour la tenue d'une activité de catéchèse qui sera donnée aux enfants le dimanche 22 avril 2018, de 12 h à 17 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande d'accès gratuit à un local – Maison du Partage Stéphanois – Programme d'assistance pour remplir des déclarations de revenus

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Louis P. Brisson, vice-président de la Maison du Partage Stéphanois, dans laquelle il demande la location gratuite d'un local pour prêter assistance à des personnes qui ne sont pas en mesure de remplir leurs déclarations de revenus et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels;

CONSIDÉRANT que M. Louis P. Brisson demande l'accès gratuit à un local du 1^{er} février à la fin du mois d'avril 2018, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et, exceptionnellement, le samedi matin, de 9 h à 12 h;

2018-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de monsieur Louis P. Brisson en donnant accès gratuitement à la salle du Conseil municipal, située au 1230, rue Principale, du 6 février à la fin du mois d'avril 2018, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville, pour la tenue du programme d'assistance pour remplir les déclarations de revenus de personnes qui ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois'Ailes - 2018

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du Défi des Demois'Ailes, une course à pied à relais d'environ 750 km répartie sur quatre (4) jours et nuits réalisée par quarante (40) femmes qui auront à courir 100 km chacune au profit des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, dont ceux de Shawinigan et Trois-Rivières;

Séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir un droit de passage, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6^e Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 15 juillet 2018 vers 6 h 20;

CONSIDÉRANT que cette demande a été autorisée par le ministère des Transports du Québec et que les organisateurs du Défi des Demois' Ailes détiennent un numéro de permis d'événement;

2018-02-045

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage au Défi des Demois' Ailes, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6^e Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 15 juillet 2018 vers 6 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'autorisation - Droit de passage – Association des Amis des chevaux de Maskinongé

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Thérèse Savoie, présidente de l'Association des Amis des chevaux de Maskinongé, dans laquelle elle demande une autorisation de passage à dos de cheval ou à la voiture, soit environ cinq (5) voitures et dix (10) cavaliers, sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir un droit de passage, en provenance de Saint-Paulin, sur toute la longueur du chemin Petit-Saint-Étienne, le chemin des Dalles et sur une partie du boulevard de la Gabelle jusqu'à l'intersection du chemin de la Gabelle, le lundi 3 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec sera avisée, par les organisateurs, du parcours emprunté et que ces derniers détiennent une assurance contractée avec Cheval Québec;

2018-02-046

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage, à dos de cheval ou à la voiture, à l'Association des Amis des chevaux de Maskinongé en provenance de Saint-Paulin, sur toute la longueur du chemin Petit-Saint-Étienne et sur une partie du boulevard de la Gabelle jusqu'à l'intersection du chemin de la Gabelle, le lundi 3 septembre 2018. Ils devront obtenir l'autorisation du MTMDET pour emprunter le chemin des Dalles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Appui – Clau-Ranch St-Pierre – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV

2018-02-047

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet du centre équestre Clau-Ranch St-Pierre pour l'agrandissement d'un manège 100 pieds par 200 pieds, afin que ce centre équestre puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 février 2018

25. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 50;
Fin : 19 h 56.

26. Clôture de la séance

2018-02-048

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.